

[ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr)

« Une silhouette dans un sous-bois » : comment le suspect a été interpellé après l'alerte enlèvement

Thibaud GRASLAND

~4 minutes

« **Ne bouge pas ! Ne bouge pas !** » Les cris des gendarmes ont résonné ce jeudi 25 septembre, vers 18 h, à quelques centaines de mètres du bourg de Montbert, au sud de Nantes. [Ils viennent d'interpeller l'homme de 34 ans, traqué depuis la veille au soir pour l'enlèvement d'une adolescente de 12 ans.](#) Depuis quelques heures, les habitants de cette commune de Loire-Atlantique ont assisté à un va-et-vient incessant de gendarmes, avec un hélicoptère tournant au-dessus de leurs têtes.

Repéré par la cliente d'un commerce après la diffusion de l'alerte-enlèvement

Le suspect était localisé dans le secteur par des moyens techniques. Mais il aurait aussi été vu un peu plus tôt dans l'après-midi par une cliente d'un commerce d'une commune voisine, qui [avait vu passer l'alerte enlèvement](#) et qui a tout de suite réagi en alertant les forces de l'ordre.

Après avoir ratissé le secteur de Montbert de longues minutes, « **un gendarme a repéré une silhouette dans un sous-bois** », raconte une source proche de l'enquête. Le trentenaire et la victime étaient dissimulés sous des feuillages. « **Ce gendarme a vu les feuillages bouger** », poursuit cette même source. « **Des voitures banalisées ont foncé à plus de 100 km/h dans le bourg de Montbert pour rejoindre leurs collègues**, rapporte un journaliste de *Ouest-France* qui a assisté à l'interpellation. **Elles se sont engagées dans un sentier communal servant aux agriculteurs. Le suspect et la jeune fille étaient cachés dans ce sous-bois séparant deux champs.** »

118 militaires mobilisés pour les retrouver

Ce sont 118 militaires de la compagnie de Rezé qui ont été déployés dans les environs de Montbert ce jeudi 25 septembre en fin de journée. « **Le mis en cause a été placé en garde à vue du chef d'arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire de mineur de 15 ans**, indique le procureur de la République d'Argentan. **La mineure sera entendue et prise en charge en qualité de victime et restituée à ses parents à l'issue.** »